

## Déclaration commune des représentants des personnels siégeant en CTSD et CDEN dans le 04

Lors du CTS Académique du 08/03/2017, un document de travail extrêmement succinct a été distribué aux représentants des personnels, avec comme en-tête : « Un projet de collaboration rapprochée des deux administrations départementales. », concernant les deux départements alpins de l'académie.

S'ensuivirent quelques diapos au contenu peu explicite, qui ont donné lieu à quelques précisions d'hypothèses avancées par l'administration, sans grand débat du fait de l'impréparation (une fois de plus!) d'une information un peu plus sérieuse et exhaustive face aux représentants des personnels qui, de fait, ont assez peu réagi à cette annonce qui ne débouchait sur aucune proposition concrète.

Visiblement, la restitution qu'en aurait faite le Secrétaire général de la DSDEN des Hautes-Alpes va beaucoup plus loin que la teneur des « débats » en CTS, et a contribué grandement à la réaction unanimement négative des syndicats de notre département voisin !

Réunis ce jour en intersyndicale, nous tenons d'ores et déjà à souligner trois choses essentielles:

- 1) Comme nous l'avons déjà dit précédemment (mais le dialogue social autour de cette question tourne visiblement au « dialogue de sourds »!), aucune « mutualisation », « coordination » ou encore moins « fusion » (que nous refusons!), ne doit se mettre en place sans que les premiers concernés, c'est à dire les personnels des deux départements alpins, dans leur ensemble (qu'ils soient administratifs ou autres, car c'est toute leur gestion qui sera impactée!) soient consultés.  
Nous dénonçons une fois de plus cette manière d'agir dans la précipitation, contraire aux vertus démocratiques et « pédagogiques » que notre institution est par ailleurs censée transmettre !  
Nous demandons donc la tenue d'un groupe de travail spécifique, dans chaque département dans un 1er temps, afin d'étudier le bien-fondé des mesures proposées (et qui doivent être énoncées clairement!) par l'administration.
- 2) La rumeur laisse entendre que ces mesures pour le moins hâtives (dans leur exposé en tout cas!) se justifieraient au vu des risques encourus par des effectifs trop bas dans les DSDEN, porteurs de risques potentiels à venir, notamment pour les personnels administratifs concernés, et notamment d'un risque de fermeture pure et simple de l'une des deux DSDEN ! Si nous sommes bien entendus fortement sensibilisés sur les conditions de travail des agents administratifs, nous ne pouvons prendre en considération d'éventuelles mesures les concernant qu'en mettant celles-ci en perspective avec les incidences que cela aurait sur la gestion de l'ensemble des personnels.  
Tout cela, encore une fois, nécessite donc la plus grande transparence, et non une attitude qui, comme dans certaines comédies, consiste à faire réapparaître par la fenêtre l'hôte indésirable que l'on vient de congédier par la grand-porte !
- 3) Les départements ont leur raison d'être, notamment en terme de proximité, celle-ci permettant le plus souvent une meilleure connaissance des dossiers, un temps de réaction plus rapide en cas de problème, un dialogue social potentiellement plus fructueux du fait de la connaissance mutuelle des partenaires concernés, etc...  
Il n'appartient donc à aucune instance académique, sous couvert d'une meilleure efficacité qui reste à démontrer, ou d'une optimisation qui ne doit en aucun cas consister à gérer au

mieux la pénurie de moyens, de prendre l'initiative « d'enfoncer le premier coin » pour fragiliser ce qui correspond jusqu'à maintenant à un cadre « national », c'est à dire l'existence dans le secteur de l'éducation d'un niveau départemental reconnu, statutaire et réglementé.

Toute tentative d'adaptation de ce cadre, du fait de l'existence de contraintes budgétaires notamment, doit être examinée en toute transparence et discutée dans les instances paritaires, éclairées par des données étayées, chiffrées et argumentées.

S'il s'avérait que nous ne soyons pas entendus sur ces trois aspects, il nous sera difficile, et ce serait fort regrettable au vu du travail accompli en commun dans ce département, de participer avec autant d'implication et d'assiduité aux instances où nous siégeons en commun.

En effet, notre conception du dialogue social et du paritarisme n'est pas à « géométrie variable », et balaie tout le champ concerné par notre ministère : bien entendu, la gestion administrative, garante de la qualité et de la sérénité du travail des autres personnels éducatifs, ne saurait être exclue de ce champ !

